

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU LE DISTRICT DE COLUMBIA (LES « ÉTATS-UNIS ») OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.



Paris, le 23 mai 2024, 18h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eramet : Succès de l'émission d'obligations liées au développement durable (*sustainability-linked bonds*) de 500 millions d'euros

Eramet annonce aujourd'hui avoir réalisé avec succès le placement d'une émission d'obligations liées au développement durable (*sustainability-linked bonds*), pour un montant de 500 millions d'euros avec une échéance de 5 ans et demi et un coupon annuel de 6,5 % (l'« **Emission Obligataire** »).

Cette Emission Obligataire a été très favorablement accueillie par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels en France et à l'international. Le livre d'ordres, plus de 3 fois souscrit, démontre ainsi la confiance des investisseurs dans la solidité des fondamentaux du Groupe, sa croissance et ses perspectives.

Ce nouvel emprunt obligataire lié au développement durable d'Eramet s'inscrit dans le cadre du nouveau Sustainability-Linked Financing Framework disponible sur le site internet de la Société¹. L'Emission Obligataire est liée à deux objectifs de performance durable que sont :

- (i) la réduction de 37 %, par rapport à 2019, de l'intensité d'émissions annuelles des gaz à effet de serre par tonne produite (scope 1 et scope 2) du groupe Eramet au 31 décembre 2026,
- (ii) l'augmentation à 67 % de la part (en termes d'émissions) de ses fournisseurs et de ses clients ayant des objectifs de décarbonation pour leurs propres émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) conformément au scénario « well-below 2°C » de l'accord de Paris ou plus ambitieux, au 31 décembre 2026.

L'Emission Obligataire, dont le règlement-livraison est prévu le 30 mai 2024, devrait être admise aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et recevoir les notations Ba2 par Moody's et BB par Fitch.

¹ Pour plus d'information se référer à : [Eramet Sustainability Linked Financing Framework - May 2024](#)
Siège social – 10, boulevard de Grenelle – CS 63205 – 75015 Paris – eramet.com

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU LE DISTRICT DE COLUMBIA (LES « ÉTATS-UNIS ») OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.



AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à souscrire l'Emission Obligatoire dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

L'Emission Obligatoire ne fait l'objet d'une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés (au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus) dans une quelconque juridiction, y compris la France.

La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

L'Emission Obligatoire ne sera offerte qu'en dehors des États-Unis conformément à la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. L'Emission Obligatoire n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act ou de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable dans toute autre juridiction et ne peut être offerte ou cédée aux États-Unis ou à des « U.S. Persons » (telles que définies dans la « **Regulation S** » du Securities Act) (les « **U.S. Persons** »), ni pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'un enregistrement ou d'une dispense des exigences d'enregistrement découlant du Securities Act et de toute autre réglementation applicable aux valeurs mobilières. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant l'Emission Obligatoire, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

L'Emission Obligatoire n'est pas destinée à être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition et ne doit pas être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition d'un client de détail dans l'Espace Economique Européen (« **EEE** »). A cet effet, un « **client de détail** » désigne une personne entrant dans l'une (ou plusieurs) des catégories suivantes : (i) un client de détail au sens de l'article 4(1), paragraphe (11) de la directive (UE) 2014/65 (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; (ii) un consommateur au sens de la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, dans la mesure où ce client ne peut pas être qualifié de client professionnel au sens de l'article 4(1), paragraphe (10) de MiFID II ; ou (iii) une personne n'étant pas un investisseur qualifié au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

L'Emission Obligatoire n'est pas destinée à être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition et ne doit pas être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition d'un client de détail au Royaume-Uni. A cet effet, un « **client de détail** » désigne une personne entrant dans l'une (ou plusieurs) des catégories suivantes : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, paragraphe (8), du règlement (UE) 2017/565 tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« **EUWA** ») ; (ii) un consommateur au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié, le « **FSMA** ») et de toute règle ou réglementation prise en application du FSMA pour transposer la directive (UE) 2016/97, lorsque ce consommateur ne répond pas à la qualification de client professionnel, tel que défini à l'article 2(1), paragraphe (8), du règlement (UE) 600/2014 tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA ; ou (iii) une personne n'étant pas un investisseur qualifié au sens de l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129, tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et n'a, en aucun cas, vocation à constituer une offre au public ou une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement à (i) des personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) des personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order ou (iii) d'autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme personnes concernées (les « **Personnes Concernées** »)). L'Emission Obligatoire ne peut être offerte qu'aux Personnes Concernées et toute invitation, offre ou contrat en vue de souscrire, acheter ou acquérir les titres de cette Emission Obligatoire de quelque façon que ce soit ne sera établi qu'avec des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DICI PRIIPs – Le marché cible du fabricant (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DICI) PRIIPs ou UK PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE et au Royaume Uni.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU LE DISTRICT DE COLUMBIA (LES « ÉTATS-UNIS ») OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.



Calendrier

30.05.2024 : Assemblée Générale des actionnaires

25.07.2024 : Publication des résultats semestriels 2024

24.10.2024 : Publication du chiffre d'affaires Groupe du 3ème trimestre 2024

À PROPOS D'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique.

Ses collaborateurs s'y engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés, lithium et cobalt : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le Groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

www.eramet.com

CONTACT INVESTISSEURS

Directrice des Relations Investisseurs

Sandrine Nourry-Dabi

T. +33 1 45 38 37 02

sandrine.nourrydabi@eramet.com

CONTACT PRESSE

Responsable Relations Presse

Fanny Mounier

T. +33 7 65 26 46 83

fanny.mounier@eramet.com